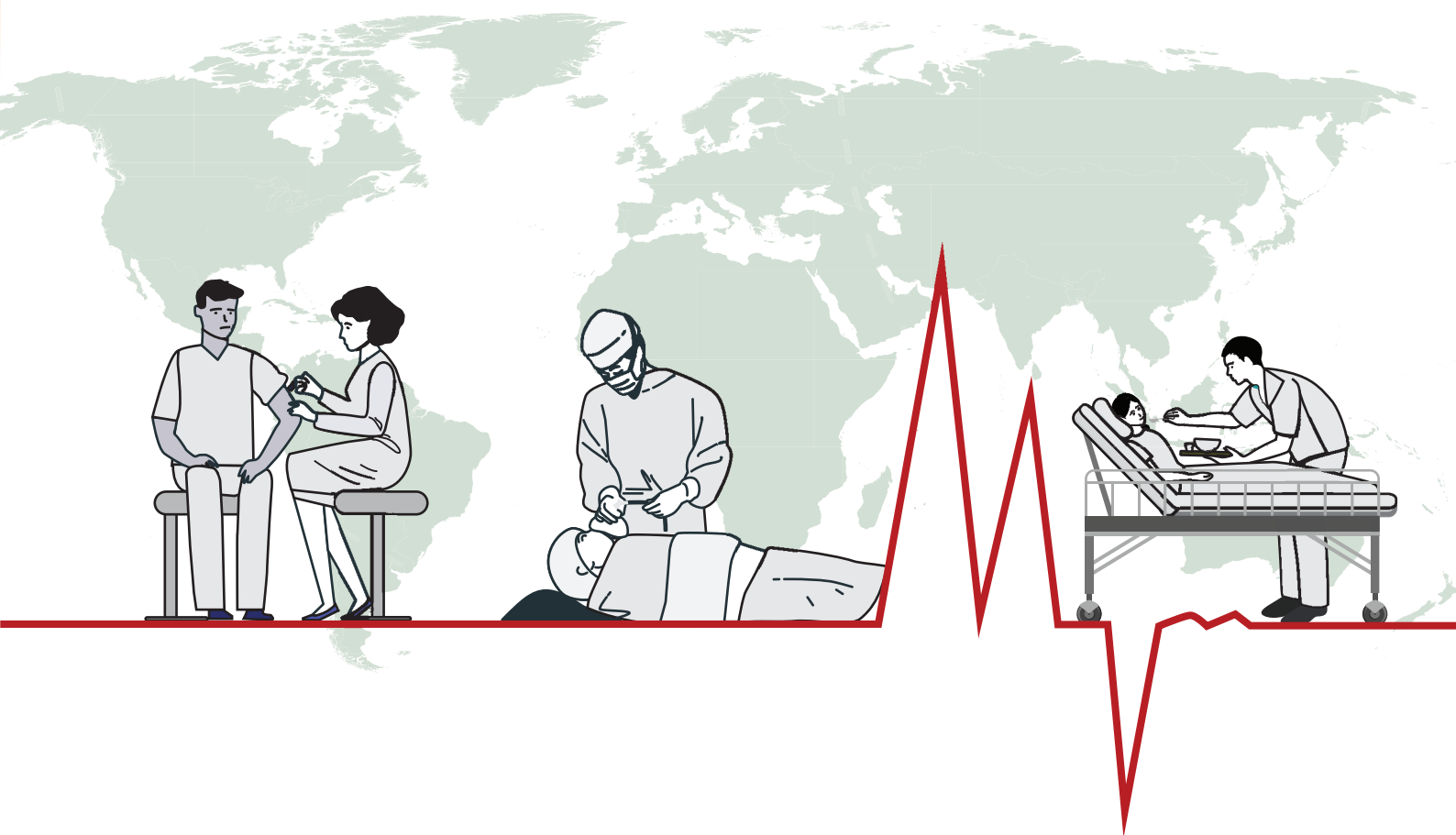


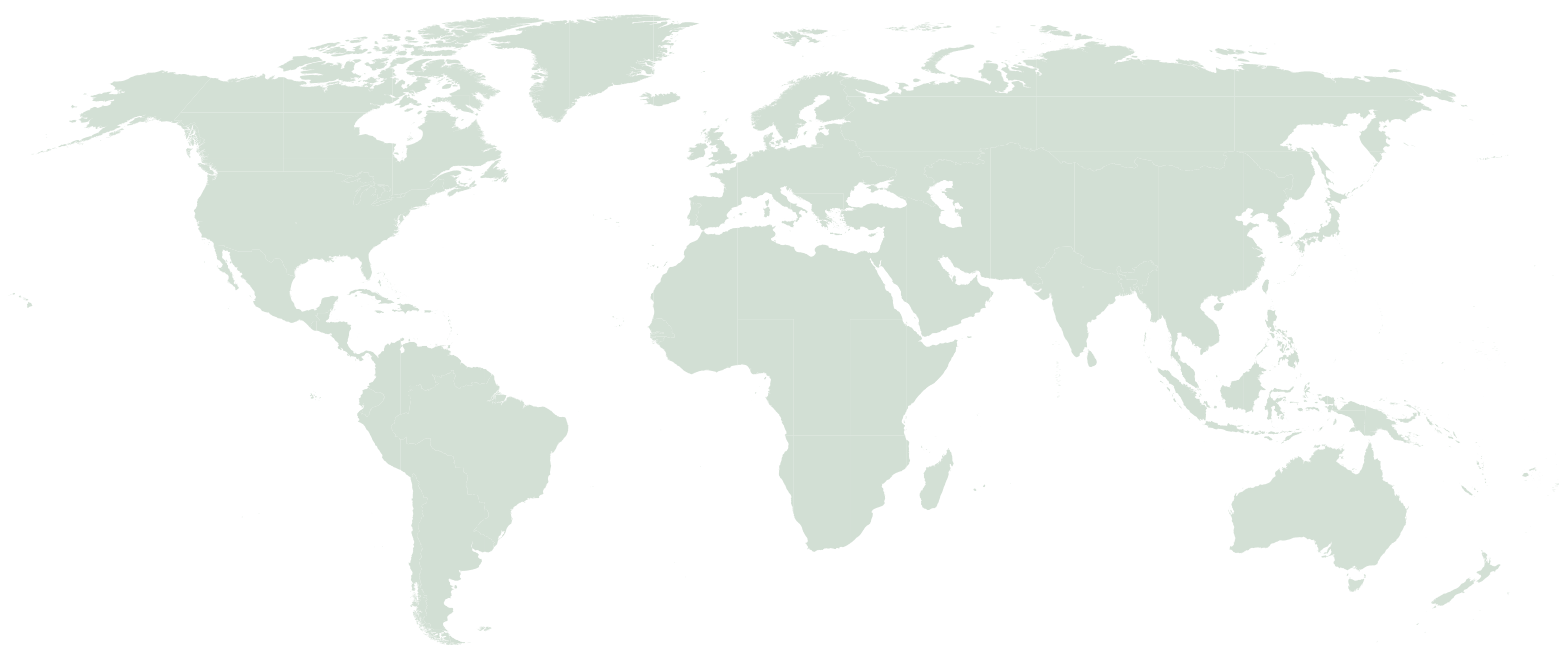
Rapport mondial sur la sécurité des patients 2024

Résumé d'orientation



Rapport mondial sur la sécurité des patients 2024

Résumé d'orientation





Résumé d'orientation

L'objectif de la couverture sanitaire universelle est de faire en sorte que chaque personne et chaque communauté ait accès à des soins de santé sûrs et de qualité sans être exposée à des difficultés financières. Pour atteindre cet objectif vital, il est impératif de garantir la sécurité des services de santé. Sans cela, les avantages pouvant être tirés d'une couverture élargie seront perdus, ce qui se traduira par une perte de confiance et une réticence à se faire soigner, même lorsque cela est le plus nécessaire.

Reconnaissant ce besoin crucial, la Soixante-Douzième Assemblée mondiale de la Santé (2019) a adopté la résolution WHA72.6, intitulée *Action mondiale pour la sécurité des patients*, qui souligne l'importance fondamentale que revêt la sécurité des patients dans la mise en place, le fonctionnement et l'évaluation de tous les systèmes de santé. Cette résolution réaffirme le principe fondamental « Avant tout, ne pas nuire », soulignant qu'il est impératif d'améliorer la sécurité des patients dans les systèmes de santé à tous les niveaux et dans tous les secteurs et contextes, pour la santé physique comme pour la santé mentale. Dans cette résolution, le Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) est prié de formuler un plan d'action mondial complet pour la sécurité des patients, en consultation avec les États Membres et l'ensemble des parties intéressées.

En mai 2021, la Soixante-Quatorzième Assemblée mondiale de la Santé a également adopté une décision majeure, dans laquelle elle approuvait le *Plan d'action mondial pour la sécurité des patients 2021-2030* et priait le Directeur général de rendre compte régulièrement à l'Assemblée des progrès accomplis dans sa mise en œuvre, à partir de 2023 et tous les deux ans jusqu'en 2031.

Pour donner suite à cette demande, le Secrétariat de l'OMS a mené une enquête mondiale sur la sécurité des patients auprès des États Membres en 2022. Un rapport intérimaire, issu d'une analyse préliminaire des réponses fournies à cette enquête, a été présenté à l'Assemblée mondiale de la Santé en mai 2023. Ce premier *Rapport mondial sur la sécurité des patients* présente une vue d'ensemble globale de la situation mondiale, mettant en lumière un large éventail d'initiatives et de progrès accomplis dans le monde entier en matière de sécurité des patients, ainsi que les difficultés rencontrées.

Le *Rapport mondial sur la sécurité des patients* apporte un éclairage fondamental sur la situation actuelle en matière de sécurité des patients dans le monde. Il contient des observations et des informations qui peuvent être utiles aux professionnels de la santé, aux décideurs politiques, aux patients, aux défenseurs de la sécurité des patients et aux chercheurs — en somme, à toute personne concernée ou intéressée par l'amélioration des soins de santé et de la sécurité des patients dans le monde. Il met en évidence les domaines spécifiques qui nécessitent une attention et des investissements accrus, sachant que les progrès en matière de sécurité des patients ont été inégaux d'une région à l'autre.

Ce rapport a été élaboré sur la base de la toute première enquête mondiale sur la sécurité des patients menée par l'OMS, qui a permis d'évaluer la mise en œuvre du plan d'action dans les États Membres.

Les soins pratiqués dans de mauvaises conditions de sécurité représentent un problème de santé publique majeur dont sont victimes des millions de patients dans le monde, les estimations indiquant que des événements indésirables surviennent chez plus d'un patient sur dix. Près de la moitié des préjudices causés aux patients sont d'une gravité qui va au-delà de blessures légères ou de préjudices temporaires. Dans près de 12 % des cas, ils entraînent une incapacité permanente ou le décès du patient. Selon les estimations les plus récentes, les soins non sécurisés sont à l'origine de plus de 3 millions de décès chaque année dans le monde, et environ la moitié de tous les préjudices dus à des soins non sécurisés pourraient être évités.

Par ailleurs, les préjudices subis par les patients en raison de soins non sécurisés portent irrémédiablement atteinte à la réputation des systèmes de santé, ce qui a des répercussions négatives sur l'expérience des patients, sur leur sentiment de confiance et leur volonté de recourir aux services de santé, sur le moral et le bien-être des agents de santé et sur la perception qu'a le public de la pertinence d'investir de précieuses ressources collectives dans les systèmes de santé.

Environ deux tiers de tous les préjudices causés aux patients par des soins non sécurisés — et les années perdues pour cause d'incapacité et de décès qui en résultent — concernent des pays à revenu faible ou intermédiaire. Chaque année, 134 millions d'événements indésirables, dont environ 2,6 millions sont mortels, se produisent dans les hôpitaux des pays à revenu faible ou intermédiaire.

Les soins non sécurisés pratiqués dans le cadre des systèmes de santé engendrent des coûts financiers et économiques importants. Ils donnent lieu à des interventions médicales supplémentaires, ce qui consomme des ressources qui pourraient être allouées à d'autres fins. Dans les pays à revenu élevé, les soins non sécurisés peuvent être à l'origine d'une part notable des dépenses totales de santé : une analyse récente indique qu'environ 15 % des dépenses de santé sont consacrées à la prise en charge de préjudices subis par les patients. L'impact financier direct est considérable, tant dans le secteur des soins aigus que dans celui des soins de longue durée. Les études menées dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, bien que limitées, révèlent une incidence similaire en termes de coûts.

Parmi les établissements de santé, ceux qui dispensent des soins aigus (par exemple les hôpitaux) supportent des coûts élevés liés aux conséquences des soins non sécurisés, comme les infections, les erreurs de médication ou les complications chirurgicales. Ces coûts sont notamment dus à la prolongation des séjours à l'hôpital et à l'augmentation des frais de traitement, ce qui a de lourdes retombées sur les budgets alloués aux soins de santé. Les structures de soins primaires et ambulatoires sont également exposées à des coûts substantiels liés aux erreurs de médication et de diagnostic. Les établissements de soins de longue durée encourent également des coûts dus à des événements indésirables tels que les escarres ou les chutes. Dans l'ensemble, les coûts directs des préjudices subis par les patients sont conséquents et probablement sous-estimés, mais les coûts indirects, comme la perte de productivité, peuvent être encore plus importants.

Les préjudices causés aux patients ont des retombées significatives sur la productivité et l'offre de main-d'œuvre, avec des coûts indirects qui dépassent souvent les coûts directs associés aux soins de santé. Les études fondées sur la notion de capital humain mettent en évidence des pertes substantielles de productivité et de revenu dues aux préjudices subis par les patients. Cet effet est particulièrement prononcé dans les groupes défavorisés sur le plan social et économique.

La charge économique globale des préjudices subis par les patients est considérable, comparable à celle des grandes maladies chroniques telles que le diabète, et contribue à réduire de manière significative la production économique mondiale. Ces coûts, bien que variables d'une étude à l'autre, illustrent l'ampleur des conséquences économiques des soins non sécurisés.

Les investissements consentis en faveur d'interventions visant à améliorer la sécurité des patients offrent un rendement élevé et présentent un bon rapport prix-efficacité par rapport à d'autres services médicaux. Les stratégies qui ciblent des préjudices courants, comme les infections, les erreurs de médication et les escarres, sont particulièrement efficaces. Certaines solutions technologiques, telles que les systèmes de codes-barres, permettent de limiter les erreurs de médication. Il est en outre possible de réduire sensiblement les préjudices et la charge économique associée en impliquant les patients et en améliorant leurs connaissances en matière de santé, ce qui profite à la fois aux patients et aux systèmes de santé.

Synthèse des résultats

Ce rapport explore la situation mondiale en matière de sécurité des patients, en proposant une analyse complète et détaillée des données issues de l'enquête menée auprès des États Membres ainsi que d'autres sources publiées. Il présente une vue d'ensemble de la situation, mettant en lumière un large éventail d'initiatives et de progrès accomplis dans le monde entier en matière de sécurité des patients, conformément au cadre stratégique décrit dans le Plan d'action mondial pour la sécurité des patients 2021-2030, qui comprend des propositions d'actions selon une matrice 7x5. Ce rapport est structuré autour des objectifs stratégiques énoncés dans le plan d'action et met l'accent sur les stratégies mises en œuvre dans différents pays pour améliorer la sécurité des patients.

Politiques visant à éliminer les préjudices évitables dans le cadre des soins de santé (objectif stratégique 1)

- La plupart des pays reconnaissent que la sécurité des patients est un enjeu prioritaire pour la santé au niveau national, mais seul un tiers des pays ont pleinement intégré cette question dans leurs stratégies nationales d'instauration de la CSU.
- L'élaboration de politiques, de stratégies, de plans d'action et de programmes pour la sécurité des patients n'est encore qu'embryonnaire, et une proportion encore plus faible de pays déclare disposer de ressources financières et humaines suffisantes pour leur mise en œuvre.
- Des mécanismes réglementaires, tels que l'accréditation obligatoire des établissements de santé, sont largement employés pour garantir la sécurité et un nombre important de pays ont adopté des lois sur l'utilisation des produits médicaux et mis en place des normes de sécurité dans les établissements de santé.
- La Journée mondiale de la sécurité des patients, instituée en 2019, a créé une dynamique internationale sans précédent, 80 % des États Membres ayant participé activement à des campagnes et événements annuels de sensibilisation à la sécurité des patients.
- Les pays ont pris des mesures dans le cadre de l'initiative de l'OMS intitulée « Défis mondiaux pour la sécurité des patients », qui porte sur les risques critiques pour la santé et la sécurité des patients. Près de 90 % des pays ont ainsi relevé au moins un des défis et un tiers des pays ont réalisé l'ensemble des trois défis.

Systèmes éminemment fiables (objectif stratégique 2)

- La plupart des pays reconnaissent qu'il est indispensable d'instaurer une culture de la sécurité dans les soins de santé, mais seulement un quart des pays déclarent avoir déployé des efforts en ce sens au sein des établissements et des services de santé.

- Le Plan d'action mondial pour la sécurité des patients 2021-2030 de l'OMS préconise d'établir des mécanismes de bonne gouvernance pour la sécurité des patients. Environ la moitié des pays ont désigné des responsables de la sécurité des patients et mis en place des organes de coordination au niveau national.
- Bien que l'importance des facteurs humains dans les soins de santé soit de plus en plus reconnue au niveau mondial, seul un quart des pays ont commencé à intégrer des principes relatifs aux facteurs humains dans les mesures d'amélioration de la sécurité des patients dans la pratique clinique, l'utilisation des dispositifs médicaux, les solutions de technologie de l'information et les modalités de prestation des services.
- La gestion proactive et systématique des risques liés à la sécurité des patients exige un travail méticuleux d'identification, d'examen et d'atténuation des risques et des dangers potentiels dans les établissements de santé. Seulement un quart des pays déclarent avoir mis en œuvre des stratégies de gestion des risques et procédé régulièrement à des exercices de simulation.
- La plupart des pays ont établi des normes de sécurité physique applicables aux infrastructures de santé, mais seulement la moitié d'entre eux déclarent veiller à l'application de ces normes, ce qui témoigne de l'écart existant entre les politiques et la pratique en matière de sécurité des infrastructures.

Sécurité des processus cliniques (objectif stratégique 3)

- Environ 41 % des pays ont lancé des programmes d'amélioration de la sécurité des patients, adaptés au contexte de chaque pays et portant sur différentes sources de préjudices. Dans la majorité des pays ayant pris de telles initiatives, une attention prioritaire est accordée aux infections associées aux soins et aux erreurs de médication.
- Deux tiers des pays ont approuvé et mettent en œuvre le troisième Défi mondial de l'OMS pour la sécurité des patients, intitulé « les médicaments sans les méfaits ». Cependant, seul un quart des pays abordent activement chacun des trois domaines prioritaires de ce Défi, à savoir les situations à haut risque, les transitions de soins et la polypharmacie.
- Environ 60 % des pays déclarent disposer d'un programme national de lutte anti-infectieuse, et la moitié des pays disent avoir instauré des systèmes de surveillance active des infections associées aux soins de santé.
- Les pays ont réalisé des investissements importants pour garantir la sécurité des produits médicaux. Presque tous les pays disposent de programmes de pharmacovigilance fonctionnels, près de 80 % des pays ont mis en œuvre des programmes de sécurité du sang et environ la moitié des pays ont pris des initiatives relatives à la sécurité des dispositifs médicaux.
- La sécurité des patients dans les soins primaires et ambulatoires fait l'objet d'une attention moindre que la sécurité dans les hôpitaux : seuls 17 % des pays incorporent systématiquement les questions de sécurité dans leurs programmes de soins primaires.

Participation des patients et des familles (objectif stratégique 4)

- Les patients et leurs familles sont des partenaires clés qui doivent être impliqués dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des plans d'action en matière de sécurité des patients. Cependant, la proportion de pays dans lesquels la majorité des hôpitaux ont nommé un représentant des patients au sein de leur conseil d'administration n'est que de 13 %.
- Les pays reconnaissent l'importance que revêtent les chartes des droits des patients pour autonomiser les patients, et environ 70 % des pays ont élaboré ou sont en train d'élaborer de telles chartes au niveau national.
- La collecte des commentaires des utilisateurs sur la sécurité et la qualité des services est une pratique couramment mise en œuvre pour améliorer les services. Dans 80 % des pays, des mécanismes ont été mis en

place pour recueillir ce type de commentaires, et près de 20 % des pays mesurent également les résultats des soins sur la base des informations communiquées par les patients.

- L'accès des patients à leur dossier médical est reconnu comme un droit fondamental. Environ 80 % des pays déclarent avoir mis en place des procédures permettant aux patients et à leur famille d'accéder à leur dossier médical, mais seulement 50 % d'entre eux ont pris des mesures proactives pour informer les patients de ces procédures.
- Les établissements de santé devraient se doter de politiques visant à promouvoir la transparence, prévoyant notamment la divulgation pleine et entière de tout préjudice subi par les patients dans le cadre des soins. Cependant, seul un quart des pays ont établi des procédures de divulgation des événements indésirables aux patients et à leur famille.
- Pour des soins plus sûrs, il est primordial d'informer et de sensibiliser le public aux questions liées à la sécurité des patients. Deux tiers des pays ont élaboré des matériels d'information et d'éducation, mais seuls 14 pays ont lancé une campagne ciblée d'information et d'éducation des patients et des familles qui leur permet de contribuer à leur propre prise en charge et leur donne les moyens de participer à la prise de décisions.

Formation, compétences et sécurité des agents de santé (objectif stratégique 5)

- Il est essentiel que tous les agents de santé comprennent bien les enjeux relatifs à la sécurité des patients. Pourtant, à l'échelle mondiale, il est rare que ce sujet soit pleinement intégré aux programmes d'enseignement et de formation des professionnels de la santé. Environ un cinquième seulement des pays ont inclus la sécurité des patients dans leur formation professionnelle de premier et de deuxième cycles.
- Un quart des pays proposent une formation spécialisée en cours d'emploi sur la sécurité des patients, mais le nombre de formateurs en la matière est nettement insuffisant à l'échelle mondiale et seuls 14 % des pays font état d'une capacité de formation suffisante.
- Un quart des pays ont défini des compétences en matière de sécurité des patients pour toutes les catégories d'agents de santé, et seuls 14 % des pays ont inclus des compétences de base en matière de sécurité des patients dans les conditions d'octroi et de renouvellement des autorisations d'exercer.
- La forte interdépendance qui existe entre la sécurité des patients et celle des agents de santé a été particulièrement flagrante pendant la pandémie de COVID-19, ce qui a conduit les pays à redoubler d'efforts pour garantir la santé et la sécurité des agents de santé. Environ 70 % des pays ont mis en place un programme national pour la santé et la sécurité au travail des agents de santé ou se préparent à le faire.
- Alors que l'OMS préconise la vaccination de tous les agents de santé à risque, la proportion de pays faisant état d'une couverture des agents de santé contre les maladies à prévention vaccinale, conformément à la politique nationale de vaccination, est de près de 55 %.

Information, recherche et gestion des risques (objectif stratégique 6)

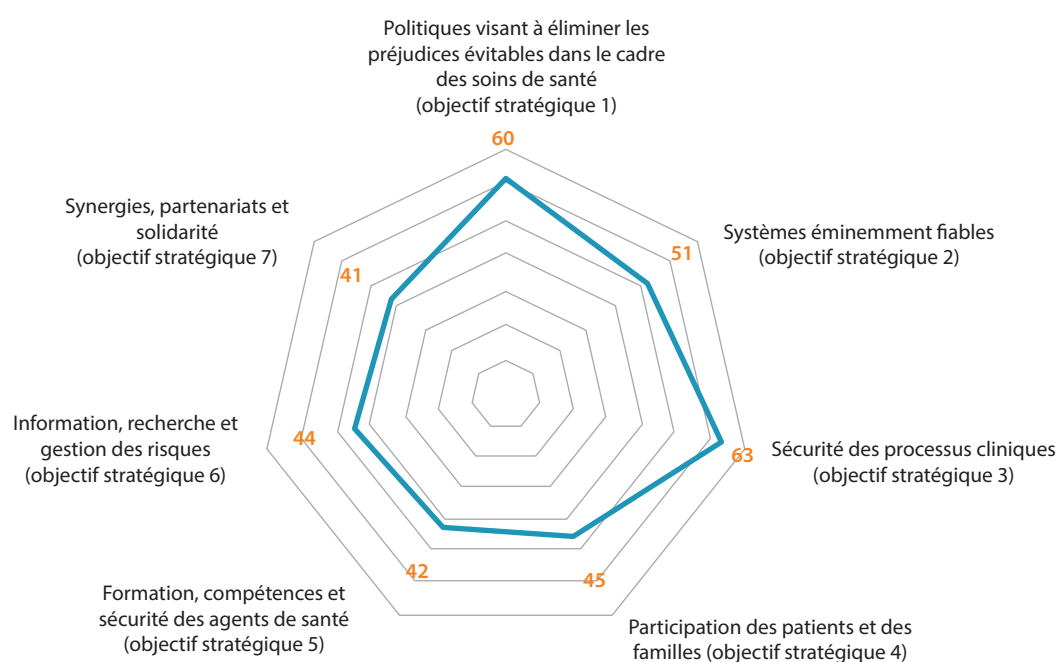
- Bien que 70 % des pays aient mis en place des systèmes de notification et d'apprentissage pour les incidents relatifs à la sécurité des patients, leur efficacité reste limitée et ces systèmes ne sont activement utilisés par la majorité des établissements de santé que dans un tiers des pays.
- L'interopérabilité de ces systèmes de notification des incidents liés à la sécurité des patients, tout comme la collaboration internationale pour le partage des données correspondantes, sont limitées : seulement un tiers des pays alignent le format de leurs rapports sur le modèle d'information minimale de l'OMS.
- L'utilité des dossiers de santé électroniques (DSE) dans les systèmes de santé est de mieux en mieux reconnue, et près de 90 % des pays déclarent avoir adopté les DSE. Cependant, seul un quart des pays font état de leur intégration complète dans les processus de soins.

- Les trois quarts des pays ont défini des indicateurs de sécurité des patients, mais seule une minorité les intègre dans les systèmes d'information sanitaire ou publie des rapports annuels sur la sécurité, ce qui révèle des lacunes dans l'utilisation des données à des fins d'amélioration de la sécurité.
- La recherche sur la sécurité des patients reste quelque peu négligée : seulement 11 % des pays considèrent qu'il s'agit d'une priorité, bien que certains intègrent une évaluation des risques en matière de sécurité dans leurs évaluations des technologies sanitaires.

Synergies, partenariats et solidarité (objectif stratégique 7)

- La mobilisation de toutes les parties prenantes en vue d'améliorer la sécurité des patients et la qualité des soins est une stratégie dont la mise en œuvre doit encore progresser. Bien qu'environ un tiers des pays aient identifié les principales parties prenantes, seuls 17 % d'entre eux ont mis en place des mécanismes de coordination efficaces pour garantir leur pleine participation.
- Dans la plupart des pays, les associations professionnelles et les établissements universitaires sont largement impliqués dans les efforts d'amélioration de la sécurité des patients, ce qui témoigne d'une étroite collaboration multisectorielle.
- Les pays prennent de plus en plus souvent part aux discussions mondiales et multilatérales sur la sécurité des patients, et environ trois quarts d'entre eux participent aux sommets ministériels mondiaux sur la sécurité des patients.
- Près de 20 % des pays déclarent avoir créé des réseaux pour la sécurité des patients, destinés à faciliter la coordination des programmes et le partage des meilleures pratiques.
- Il est de plus en plus reconnu que le secteur privé est un acteur clé dans le domaine de la sécurité des patients, mais sa participation peut encore être améliorée de manière significative. Bien que 65 % des pays reconnaissent que le secteur privé et l'industrie sont des parties prenantes essentielles, seuls 12 % des pays les associent activement aux initiatives nationales en matière de sécurité des patients.

► **Figure. Bilan mondial des progrès réalisés dans la réalisation des objectifs stratégiques du Plan d'action mondial pour la sécurité des patients 2021-2030 (scores sur un barème de 100 points)**



Progrès accomplis dans la réalisation des indicateurs de base¹



¹ Ces pourcentages ne concernent que les 108 pays qui ont répondu à l'enquête.

© **Organisation mondiale de la Santé 2025**. Certains droits réservés. La présente publication est disponible sous la licence [CC BY-NC-SA 3.0 IGO](#).

Citation suggérée. Rapport mondial sur la sécurité des patients 2024 : résumé d'orientation [Global patient safety report 2024: executive summary]. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2025. <https://doi.org/10.2471/B09407>

